



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC

NONOBTANT l'avis public publié le 12 mai 2026 :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs :

QUE conformément aux articles 8, 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1) un projet de règlement no **433-26-01** a été déposé par le conseil municipal lors de son assemblée ordinaire du 20 avril 2026, afin de modifier le Règlement no 433-22-01 et ses annexes concernant le Code de déontologie des élus pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

Le projet de règlement modifie l'article suivant, à savoir :

« 9. Politique anti-népotisme en matière de gestion des ressources humaines

Le membre du conseil s'abstient de participer ou influencer quiconque lors de l'embauche, de la supervision, de la promotion ou de l'évaluation du rendement d'un membre de sa famille ou d'une personne envers laquelle il est légalement ou personnellement redevable. »

Adoption du Règlement no 433-26-01

L'adoption du Règlement a été reporté à la séance régulière du conseil le 15 juin prochain et débutera à 18 heures, à l'hôtel de ville située au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs, et ce, au lieu du 19 mai 2026.

Donné à Val-des-Lacs, ce 14 mai 2026.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 14 mai 2026.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière